



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 24 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2021 : Levée de restrictions sur plusieurs cours d'eau

À la suite des précipitations de ce début de mois, puis des températures fraîches qui se sont installées, les débits des cours d'eau sont globalement en augmentation. Les cours d'eau du département amorcent leur sortie de l'étiage, ce qui permet la levée de certaines restrictions notamment sur : la Dronne amont, la Crempse, le Cern, la Beune, la Chironde, le Coly, la Germaine, la Melve et le Lizabel. Le Caudeau, la Couze et le Couzeau passent d'alerte renforcée à alerte.

Il convient à présent de veiller à ce que cette augmentation des débits se maintienne jusqu'à la sortie de l'étiage.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à maintenir néanmoins plusieurs mesures de limitation des usages de l'eau, ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du samedi 25 septembre 2021 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Belle, Manoire, Crempse, Caudeau, Couze et Couzeau : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;
- Vern, Beauronne de Chancelade, Céou aval, Borrèze, Louyre, Gardonnette, Lidoire, Conne, Dropt amont, Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Boulou, Céou amont, Tournefeuille, Estrop et Seignal : CRISE (interdiction totale de prélèvement).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 16 novembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

D'ici-là, les services de l'Etat et ses partenaires suivent constamment l'évolution de la situation.

